

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2026_23

**Changement définitif du lieu de réunion des Conseils Municipaux
de la Commune de Nouic**

En exercice	11	L'an deux mil vingt-six
Présents	9	le 09 avril à dix-neuf heures trente minutes
Votants	10	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03 avril 2026

PRESENTS : M. REBEYRAT Frédéric, Mmes DARDILHAC Patricia,
DELUCHE Joëlle, GIRAUD Nicole, MARTY Audrey,
MM. CARRIÉ Nicolas, QUÉRAUD Sébastien, BOIS Xavier, KOLCHAK.

ABSENTE : MME DESSYMOULIES Sabrina (pouvoir donné à
M. KOLCHAK Serge), M. TRICHARD Robert (parti à 20 h 40).

M..Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

**CHANGEMENT DÉFINITIF DU LIEU DE RÉUNION DES CONSEILS MUNICIPAUX DE LA
COMMUNE DE NOUIC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le Conseil Municipal se réunit et délibère à la Mairie de la Commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la Commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ».

Il avait été décidé par délibération n° 2022/37 en date du 2 septembre 2022 que serait défini de manière définitive la Salle Vany comme lieu habituel des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire expose que symboliquement, il lui paraît important que les décisions du Conseil Municipal soient prises à la Mairie et propose que le lieu des réunions soit changé de manière définitive et que ces dernières se tiennent dans la salle située au rez-de-chaussée à la Mairie-1, place du Docteur Justin Labuze.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

- Décide que sera défini, de manière définitive, la salle du Conseil située à la Mairie de la Commune de Nouic, 1, place du Docteur Justin Labuze comme lieu habituel des Conseils Municipaux.
- Précise qu'une communication sera diffusée à destination de la population de Nouic.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire
Reçu à la Sous-Préfecture
Publié le
Le secrétaire, Sébastien QUÉRAUD

POUR EXTRAIT CONFORME

Nouic, le 13 avril 2026
Le Maire, Frédéric REBEYRAT



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Sébastien QUÉRAUD', is written over a light blue grid background.